

"L'ÉTAT CIVIL ET SES VÉRITÉS : VÉRITÉ PSYCHIQUE"

Roseline RICCO

Centre pour la science, la société et la citoyenneté, Rome (I)

L'attribution du nom est le premier acte social d'appropriation ou de refus de l'individu de la part de la société. L'état civil représente la naissance sociale d'un individu. En effet, c'est grâce aux identifiants de l'état civil qu'un individu peut bénéficier de certains droits sociaux ou pas.

Nom, prénom incarnent un vécu émotionnel familial et communautaire que ces identifiants personnifient avant même que l'individu « nommé » vive son nom et son prénom. En effet, « trouver le prénom » de son fils est le premier acte de la fonction parentale. Le choix du prénom est le début d'une communication entre ceux qui choisissent le prénom et celui qui le reçoit. Le lien peut se renforcer lorsqu'on transmet ou porte le nom de famille. C'est pour cette raison que nom et prénom sont partie intégrante de l'identité. Mais si l'état civil est l'ensemble des éléments relatifs à la personne qui identifie un individu, il est clair que nom et prénom ne suffisent plus. C'est pourquoi date de naissance, lieu de naissance permettraient d'identifier la personne.

Mais les progrès scientifiques pourraient révolutionner les identifiants de l'état civil traditionnel. Si l'on imagine de remplacer vos identifiants (nom, prénom, date de naissance, etc.) par un identifiant biométrique comme par exemple l'empreinte digitale, il semblerait que la biométrie serait alors plus « véridique ». Car ficher des identifiants qui nécessitent des preuves -comme: « je prouve que cet individu s'appelle x et y, est né le ddd à rrr » peut être sujets à des erreurs ou à des fraudes qui se basent sur l'interaction sociale entre êtres humains. Il est vrai que la grande mobilité des personnes rend plus difficile l'identification si celles-ci ne sont pas munies de papiers « fiables » : qui témoignent, qui authentifient sont toutes des questions qui placent les hommes dans une relation de confiance. Le processus d'identification « traditionnel » (nom, prénom, date de naissance...) serait-il alors moins « fiable » que les identifiants virtuels ? Nom et prénom seraient-ils alors destinés seulement à l'intimité familiale, où les rapports de confiance seraient majeurs ? Les nouvelles technologies pourraient-elles se substituer aux identifiants de l'état civil traditionnel en appliquant la biométrie ? L'identifiant numérique peut-il favoriser l'identification de la personne ou l'état civil traditionnel permet-il de connaître de manière plus approfondie l'identité de l'individu qui doit être identifié ?

Ces questions nous permettent de nous interroger sur le rapport entre identité et processus d'identification, sur le besoin croissant d'identification de nos sociétés modernes et sur la (ou les) vérités qu'elles nous posent. Dans notre première partie de la présentation nous essaierons d'un point de vue psychologique d'approfondir l'importance du processus d'identification pour les sociétés occidentales comme moyen de sécurisation mais aussi comme procédé d'inclusion ou d'exclusion d'un individu de la société. Un point de vue psychologique analysera les concepts de réalité et de vérité face aux identifiants. Ensuite, nous nous interrogerons sur le lien entre identifiants et identité, faisant une comparaison entre identifiants de l'état civil traditionnel et identifiants numériques acquis par la biométrie mais aussi tous ces identifiants virtuels comme pseudonymes, mots de passe, login.

Cette présentation a comme but d'approfondir les « vérités » identitaires que les identifiants qu'ils soient traditionnels ou numériques nous dévoilent.

I. Identification comme sécurisation

a. Identification comme relation sociale

Le processus d'identification est en soi paradoxal. Identifier quelqu'un signifie trouver ce qui le rend « unique », particulier et qui permet de l' « identifier » parmi d'autres. Le nom de famille, le nom propre, la date et le lieu de naissances sont tous des identifiants qui indiquent l'appartenance de l'individu à un groupe, une collectivité... Dans ce cas, l'identification possède une connotation privée mais qui permet aussi de créer l'espace « familial », d'appartenance. Le nom de famille indique l'appartenance à un groupe d'individu. Choisir le prénom signifie, de la part des parents, doter l'individu de sa particularité qui est d'être différent d'autres enfants (fratrie) mais aussi d'indiquer l'appartenance à une société. C'est pour cette raison qu'une insulte italienne « essere figli di nessuno » est particulièrement forte, car elle indique la non-appartenance à une famille et donc le refus de la société. Rachid Bouchareb a dirigé un film relatant des enfants amériasiens refusés, car le Vietnam et les Etats-Unis voulant « effacer » ces enfants de leur mémoire abandonnent ces "poussières de vie" (Dust of Life), comme on les appelait à Ho Chi Minh Ville, ex-Saigon. Ces milliers d'enfants dont le physique et le visage métissé sont une présence trop voyante de la guerre.

C'est pour cette raison que nommer sa progéniture signifie reconnaître le lien avec cet individu. C'est créer donc un espace familial. Les conséquences psychologiques de ne pas être « identifié » ont des retombées psychologiques sur l'identité et sur la vie de l'individu refusé à travers la négation du nom. Le drame de Fanny dans la trilogie de Pagnol était d'avoir un enfant qui n'avait pas de nom, c'est-à-dire qu'il n'était pas reconnu par un père. Donner un nom à son enfant reste très important. Si les temps ont changé, la filiation par le nom demeure très importante.

Les parents adoptifs d'un enfant adopté à l'étranger doivent l'accueillir comme un membre à part entière de leur famille et de leur réseau de parenté, comme s'il était leur enfant biologique. Cependant ces parents adoptifs doivent aussi reconnaître l'origine nationale et ethnoculturelle de leur enfant comme étant une part importante de son individualité, alors que cette marque différentielle pourrait affaiblir l'image de cohésion familiale à laquelle ils aspirent. En effet le nom donné au petit qui l'a inclus dans sa construction identitaire peut être trop difficile à prononcer ou ne pas représenter dans l'imaginaire des parents le prénom du fils imaginé, attendu. Mais c'est justement dans la dotation du nom de famille qu'advient l'adoption. « Moi, j'ai voulu cet enfant, j'ai signé des papiers pour qu'il porte mon nom » récitait Patrick Sébastien. L'identification le rend unique et donc lui donne le droit d'être reconnu comme individu.

Si on analyse de manière plus approfondie le processus d'identification, nous constatons un paradoxe car si l'identification différencie, l'identification assimile aussi. Selon Freud l'identification est l'« imitation » inconsciente des attitudes d'une personne. L'identification est l'expression première d'un lien affectif à une autre personne. L'enfant s'identifie aux modèles parentaux. Il peut emprunter selon l'identification régressive de Freud à l'objet un seul de ses traits : l'intonation de la voix par exemple. L'identification porte à se substituer à la personne en assimilant un trait de cette personne. L'identification échappe à l'intéressé et est l'expression d'un lien affectif à une autre personne.

Selon Lacan, le stade du miroir est basé sur deux concepts : celui de son propre corps (l'intuition de sa propre unité) et sa représentation (c'est-à-dire la capacité à organiser les images et à se situer dans l'ordre de ces images. Selon Lacan, l'enfant anticipe sur son unité corporelle en s'identifiant à une image extérieure qu'il a été capable de différencier des autres et qui est la sienne. Il faut donc différencier les images des autres (qui nous sont familiers) de la nôtre par une expérience d'induction. Ainsi, le processus d'identification porte en soi similitude et différence, unicité et appartenance.

Pour ce qui concerne les identifiants comme le nom, le prénom, le physique ils nous permettent de construire notre propre identité sur l'unicité et l'appartenance. Un nom de famille est donc un processus d'identification symbolique où en nous identifiant dans notre fils nous accédons à travers le nom de famille au futur.

b. Identification comme temps de vie (individuelle et familiale)

Avoir un enfant qui perpétue notre nom de famille signifie donc réussir cette identification symbolique de vivre après notre mort. La psychologie de la grossesse peut se résumer dans le trajet à accomplir entre le « Je suis enceinte », position narcissique, et le « J'attends un enfant » qui signifie la différenciation, la reconnaissance de l'altérité (Beetschen et Charvet 1978). La « gestation psychologique » est marquée à la fois par une réactivation des conflits psychiques et une importante régression orale (Deutsch, 1955). Cette régression est essentielle et saine pour permettre l'identification et les soins au bébé. Avoir un enfant représente une promesse narcissique d'une identification de moi à travers mes enfants dans le futur.

Le deuil périnatal a soulevé des questions spécifiques en matière d'état civil comme le témoigne le document élaboré par la CIEC « Etat civil et décès périnatal dans les Etats de la CIEC ». La première question d'ordre civil est de définir le début de la vie et donc de l'enregistrement, puis les modalités d'enregistrement et le contenu de l'enregistrement. Dans le contenu des actes, l'identification et la filiation de l'enfant dépendent de l'état vivant de l'enfant. Le problème se pose surtout pour les enfants mort-nés. D'un point de vue psychologique, le deuil périnatal, « mourir avant de n'être », avant d'être un individu, a des conséquences très fortes dans le vécu des parents concernant l'identification de ces enfants. Car pour la mère, il est réel mais il n'est pas né socialement, c'est-à-dire c'est un deuil du futur, d'une vie restée en puissance. Le thème du non-accomplissement est central et complexifie le travail. Il faut faire le deuil prospectif d'une relation à venir. Les dates d'anniversaire de naissance et de décès jalonnent la vie devant soi et les projets dans le temps rendent le souvenir de cette perte constamment présent. Certaines mamans parlent de « deadday », « d'enfant papillon ». Pourtant il est essentiel de reconnaître la réalité de l'existence de l'enfant pour être capable d'appréhender la réalité de sa mort. L'individuation est nécessaire à la séparation. C'est pour cette raison que l'on conseille aux parents de donner un prénom à l'enfant. Les identifiants ont donc une valeur symbolique dans la reconnaissance de l'identité de l'individu et de ceux qui leur sont proches. Toutefois il n'est pas toujours reconnu à ces enfants une identité juridique (sociale) qui par conséquence ne donnent aucun droit aux parents endeuillés. A ce propos nous citons le site de l'association : « L'enfant sans nom »

« AU COMMENCEMENT

Notre association est née en juillet 2000, sous l'impulsion de parents endeuillés de bébés morts pendant leur grossesse.

Ils voulaient offrir la possibilité à d'autres papas et mamans touchés par ce drame d'être accompagnés dans leur deuil, de sortir d'un silence mortifère et de rencontrer d'autres parents, simplement parce que « l'union fait la force » .

A cet objectif, s'ajoutait une autre priorité un peu plus spécifique pour « l'Enfant sans nom », celle de chercher à faire changer une loi qui ne reconnaissait aucune existence à un bébé mort entre 22 et 28 semaines de gestation.

Les effets néfastes de cette loi ont été « rectifiés » par une circulaire depuis le 30 novembre 2001. (à consulter à l'adresse suivante <http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2001/01-50/a0503302.htm>)

(...) HISTORIQUE DU DEUIL PERINATAL

Jusqu'au 30 novembre 2001, date de la parution au B.O. de la circulaire DHOSE/E 4/DGS/DACS/DGCL n° 2001-576, il existait une grande différence au niveau de la loi et de ses applications pour les fœtus nés avant 6 mois de gestation, c'est à dire 27 S.A. et 5 jours (S.A. : semaines d'aménorrhée), selon qu'ils naissaient vivants ou morts.

*En effet, si un bébé naissait vivant et mourait ensuite (même au bout de quelques secondes) à au moins 22 S.A. ou un poids de 500g (seuil de viabilité fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé) et 28 S.A., il était **reconnu par la loi**.*

Il avait, à ce titre, tous les droits d'un enfant :

- *il était une personne au plan juridique,*
- *il s'inscrivait dans la filiation de ses parents,*
- *il pouvait être enregistré dans le livret de famille, dans le registre d'état civil,*
- *son cadavre ne pouvait être autopsié sans autorisation parentale,*
- *L'autorisation de fermeture définitive du cercueil était obligatoire, ainsi que ses funérailles, le transport de son corps était réglementé.*
- *Les soins de sa mère étaient pris en charge à 100% au titre de la maternité,*
- *elle pouvait bénéficier d'un congé maternel prolongé s'il s'agissait d'un troisième enfant,*
- *elle ne pouvait pas être licenciée,*
- *Enfin, ce bébé mort entrainait en jeu dans le calcul de sa retraite pour certaines caisses,*
- *Le père, lui, pouvait obtenir un congé pour la naissance de son enfant, même si cet enfant venait de mourir.*

Ce même bébé, s'il naissait au même terme mais sortait du ventre maternel en étant mort, n'existait pas aux yeux de la loi, il n'était nommé que dans les circulaires des hôpitaux au titre de "débris humain", "produit innommé" et l'on ne s'en intéressait officiellement qu'autour de la question du devenir de son corps. Ces bébés étaient trop souvent éliminés comme des produits "toxiques" avec les déchets des hôpitaux.

Le code Napoléon stipule que l'on ne peut dire de ces enfants ni qu'ils sont nés, ni qu'ils sont morts.

Tous les avantages cités pour les enfants nés vivants leur sont bien sûr refusés, y compris celui d'être inscrit dans les registres de l'état civil et dans le livret de famille, et les parents n'avaient aucun droit en tant que "parents". Certaines mères, nous en connaissons, n'ont même pas eu d'arrêt maladie après la fausse-couche.

Les corps de ces bébés "ni nés, ni morts" partaient à l'incinération et encore trop rares étaient les services qui proposaient aux parents de voir leur enfant.

La mère et le père se retrouvaient donc très souvent en face d'un "rien" : plus rien dans le ventre, rien dans les bras, aucune trace officielle. »

i. Symbolique du nom-dit

L'adoption souligne l'importance du nom. En effet, les parents adoptifs d'enfants adoptés à l'étranger vivent l'ambivalence de les recevoir comme vierges de tout passé. Et la découverte de leur enfant est évoquée comme une naissance. Interviewant des parents adoptifs l'emploi de métaphores de procréation est assez fréquent. Même si l'enfant adopté a dépassé la phase de nourrisson, la prospective est celle de donner naissance. Le passé de l'enfant est mis hors du temps. Il sort de son monde pour entrer à plein « nom » dans un autre. Comme lors d'une naissance, l'enfant adopté acquiert le patronyme de ses nouveaux parents et marque l'identité familiale transmise. Le patronyme d'origine est alors supprimé. Par contre, les parents adoptifs ont entièrement le choix quant à l'attribution des prénoms. Le marquage de l'appartenance à la famille d'adoption est nettement privilégié. Parfois, les parents laissent des traces de l'identité d'origine de l'enfant sur son certificat de naissance. Si le prénom était court et facile à prononcer, les enfants adoptés réussissent à le conserver. Cependant la majorité s'est vu attribuer un nouveau prénom qui est choisi selon les mêmes critères que lors d'une naissance parce qu'ils révèlent les attitudes des parents. Parfois, le prénom essaie de traduire l'origine de l'enfant adopté et l'imaginaire parental en traduisant par exemple le nom dans la langue des parents adoptifs. Changer le prénom de l'enfant adopté mais maintenir une évocation de son origine étrangère dans son nouveau prénom d'usage ou sur la liste de ses prénoms secondaires est une stratégie de nomination qui évite de marquer une discontinuité continue complète avec son parcours identitaire. Toutefois l'inventivité dont les parents font preuve indique cependant qu'ils sont peut-être plus attentifs à la dimension culturelle du prénom d'origine qu'à sa portée sur le plan de l'identité personnelle. Ce

déplacement de la question de l'identité à un niveau plus impersonnel de la culture se retrouve dans la manière dont les parents adoptifs discutent des origines de leur enfant. Cette attitude, comme la nomination, est avant tout narcissique.

Nous nommons avant même de connaître l'identité de l'enfant. La nomination représente généralement une étape dans la vie familiale. C'est le moment où le couple devient parent, où les identités de deux personnes fusionnent symboliquement pour trouver un nom qui représente deux être différents. Mais les parents du couple demandent des droits dans le choix des prénoms. Chaque prénom représente une histoire, un vécu émotionnel. Parfois, le prénom reprend celui d'un parent mort qui « revit » en s'identifiant à travers le nom à l'enfant. Le « nom-dit » permet de comprendre les dynamiques familiales. En effet, le nom peut-être décidé par une seule personne de la famille indiquant ainsi le rôle de chaque membre de la famille. Il peut représenter une rupture avec le passé, une identification à un personnage connu, ou imaginé.

Dans la symbolique des fables, il est intéressant de voir comme le prénom de chaque personnage traduit sa destinée ou un trait qui l'identifie (le différencie ou l'assimile à un groupe). Le *Nomen Omen* montre comme le nom ou le prénom renfermait en soi une destinée.

Le nom, le prénom nous permettent de connaître l'identité de ceux qui ont nommé la personne.

c. Identification comme besoin sécuritaire

i. *Sans papier, sans nom, sans identité*

Savoir le nom de famille permet de connaître l'appartenance à un groupe et peut nous rassurer ou nous faire peur. Rappelons en effet que Edmond Dantès en révélant son nom fait pâlir ses ennemis. La faute qu'ils ont commise dans le passé est rappelée dans le nom et le prénom tel une madeleine proustienne. Etre sans nom, sans papier indiquant le nom et le prénom nous inquiètent car nous ne connaissons pas son identité. La peur se nourrit de ce qui n'est pas connu. La peur du noir advient chez les enfants quand ils ont commencé à connaître, à reconnaître les éléments.

Dans le modèle de Piaget « nous ne pouvons appréhender le réel qu'à partir de cadres conceptuels, d'outils cognitifs, qui nous permettent de structurer une réalité sans cesse mouvante pour l'assimiler » (Pastré, 1994). Pour Piaget, ces invariants opératoires se construisent au long de la période de développement dans un processus itératif d'assimilation - accommodation permettant une recherche d'équilibre entre le sujet et son milieu.

L'assimilation est le processus par lequel un élément de l'environnement est incorporé dans la structure d'accueil du sujet sans que cette incorporation conduise à la destruction de cette dernière comme structure (Bourgeois, Nizet, 1997). L'assimilation est donc une activité de transformation que le sujet exerce sur le milieu qui l'entoure. Mais à certaines occasions, il se peut que l'élément assimilé conduise à la modification de la structure d'accueil. Piaget parle alors d'accommodation. L'accommodation « constitue le pôle antithétique de l'assimilation car elle traduit l'activité de transformation exercée par le milieu sur le sujet » (Bourgeois, Nizet, 1997). Le processus d'identification pourrait s'articuler de la même manière, où les individus traversent une phase de différenciation pour ensuite classer la personne dans un groupe, dans une communauté. Pour Erikson l'identité apparaît quand l'identification n'est plus nécessaire, c'est-à-dire quand le jeune n'a plus besoin de s'identifier. Nous considérons que l'identité se construit à travers des processus d'identification. Les autres en s'identifiant contribuent à la construction identitaire.

Mais si l'être humain nécessite une forme de connaissance et l'appréhension de l'inconnu provoque l'incertitude, il est vrai que le processus de sécurisation est aussi le produit d'une interaction sociale entre personne à travers le langage. En effet, le processus de sécurisation suit la théorie des actes du langage développée par John Austin (1962) qui nous a démontré comment les mots deviennent des actes. Le mot même de sécurité devient une action. Un problème peut devenir un problème de sécurité quand un acteur présente un objet comme possible menace. Pour parler de processus de sécurisation, nous devons identifier qui définit et comment, un objet comme une menace. En accord avec Thierry Balzacq (2005 :181), le langage ne construit pas la réalité mais notre perception de la réalité. Le processus de sécurisation se base sur notre manière de considérer un objet comme une menace et comment nous pouvons répondre à cette menace.

L'identification de l'Autre devient alors notre réponse sécuritaire. Toutefois, comme nous avons tenté de le démontrer précédemment, l'identification crée automatiquement l'incertitude dérivée de notre ignorance. L'identification est ce qui construit notre identité dans une relation interactive sociale. Or, si on insère le processus d'identification dans un processus plus global de sécurisation nous entrons dans une spirale sans fin où la quête d'identifier l'Autre ne sera jamais assouvie car nous vivons toujours dans une perception d'insécurité.

ii. *Quels identifiants ?*

Si le processus d'identification doit assouvir notre besoin de sécurisation, il devient alors fondamental de définir quels identifiants pourraient apaiser ce besoin. Les identifiants tentent de définir l'identité de l'être humain. Ils se basent sur ce que nous possédons (carte d'identité qui indique différents identifiants comme le

nom, le prénom, le lieu et la date de naissance, la nationalité), ce que nous connaissons (PIN, mot de passe...), sur ce qui est mesurable. L'inscription dans les registres part d'un besoin d'organisation (la Convention en 1792) où l'enregistrement des personnes se base sur un nom de famille transmis désormais par filiation. Les identifiants deviennent alors permanents et stables dans la vie d'une personne qui à sa naissance les reçoit sans pouvoir légalement les changer. L'identité nominative transmise par le père entre dans la sphère privée, de la famille, de la filiation et de sa naissance. Les identifiants de l'état civil semblent doter l'individu d'une identité administrative, citoyenne imposée par la loi. C'est une identité qui entre sous le contrôle de l'Etat devenant pour cela soumise au processus d'identification et d'authentification.

Toutefois, un identifiant de l'état civil mérite une réflexion particulière, à savoir le sexe. Dans un cas de transsexualisme « irréversible », « vrai » où il est possible suivant les états de changer de sexe ou de prénom dans les registres civils. Ce qui est intéressant c'est le cas du Royaume-Uni où l'état civil ne se réfère pas à l'identité actuelle de l'individu. Toutefois il est important de souligner que cette identité influence la vie familiale future du transsexuel : mariage et procréation naturelle (d'où filiation).

Ce qui nous intéresse du point de vue psychologique, c'est l'importance du prénom qui indique le sexe de l'enfant. Pour le transsexuel, il est nécessaire une seconde procréation à travers une phase de transition. C'est une gestation conduite par des chirurgiens. Ce qui est intéressant de remarquer dans un processus d'identification, c'est l'opposition entre certificat de naissance et certificat conjoint. Seulement par un processus légal il est possible de demander un changement identitaire.

iii. Autre et moi : manque de confiance

Le processus d'identification dans un processus de sécurisation doit se situer dans le contexte de la société de l'information. En effet, les nouvelles technologies, la globalisation, la mobilité croissante des individus nous poussent à consommer de plus en plus d'informations. Tous les instruments s'ingénient à distribuer des informations créant la possibilité d'avoir des informations 24 heures sur 24. Mais ces informations doivent être facilement lues et comprises. Le temps de s'informer devient de plus en plus court : le temps d'un clic sur internet, le temps de zapper à la télé. Envahis par l'information, nous avons la possibilité d'accéder à toutes les informations possibles, même sur les autres. Facebook, chat, portables nous permettent d'avoir des informations sur l'autre et de donner des informations sur nous-mêmes. Dans la recommandation CIEC n° 8 relative à l'informatisation de l'état civil, adoptée en 1991, la fiabilité, la confiance des données et de qui les manipulent sont soulignées. Toutefois « à condition que toutes les sécurités énumérées à l'article 1 soient appliquées, la fiabilité des enregistrements sur support informatique peut être considérée suffisante pour garantir la conformité des documents produits ». A un certain degré d'information, nous pouvons avoir confiance dans le système.

Dans cette société de l'information rapide, le processus d'identification doit aussi être rapide et satisfaisant. C'est pour cette raison que nous demandons à la science de nous proposer un plus grand nombre d'identifiants. Mais c'est justement dans une société de l'information et de nouvelles technologies qu'un questionnement sur le concept d'identité est important.

II. Identifiants comme vérités sur notre identité

a. Les non-dits des identifiants numériques ou les vérités sous-jacentes

i. Biométrie : l'espace entre identifiants physiques et identifiants virtuels

Les identifiants virtuels acquis par la biométrie sont la récolte d'informations sur notre physique. Paradoxalement, les nouvelles technologies nous reportent aux formes primitives d'identification qui se basaient sur la reconnaissance physique (« facial identification », « vocal recognition », ...) avant même l'usage de la parole. Pour les raisons exposées précédemment le processus d'identification est vital pour l'homme. C'est ce qui construit son identité. C'est pour cette raison que déjà les Egyptiens étaient fascinés par l'empreinte de la main. L'attribution de trait physique à une personne devient un processus d'identification et la recherche de capter l'identité à travers le physique est la base de la théorie de Lombroso. La science de l'anthropométrie s'est développée au XIX^e siècle. La quête d'identifiants possédés par tous et unique pour chacun est la base sur laquelle repose la biométrie. Enregistrer les identifiants physiques et les transformer en identifiants virtuels transforme le réel en virtuel. D'un point de vue psychologique, nous assistons à une segmentation identitaire où un identifiant devient l'identifiant absolu qui révèle l'identité de l'Autre. Le processus d'identification numérique construit alors l'identité selon des critères particuliers comme la couleur de la peau, la forme de l'iris, la reproduction en 3D de notre visage. Ces identifiants numériques construiront alors notre identité.

Le processus d'identification grâce au virtuel deviendrait-il plus rapide, plus économique et plus fiable ?

ii. Aspects éthiques et vérités à travers le temps virtuel

L'identifiant numérique nous interroge sur le modèle de confiance entre l'information que notre corps donne et ceux qui la reçoivent. Quand nous parlons d'identifiants biométriques, il est impératif de savoir qui est le chef d'orchestre du processus d'identification. Qui en est le garant ? Qui décide combien d'identifiants

numériques sont nécessaires à l'identification. Mon corps deviendrait alors ma carte d'identité. Comme nous l'avons déclaré précédemment, l'identification advient sur la base d'identifiants stables, uniques et permanents. Toutefois, ces identifiants doivent être flexibles et tenir compte du temps qui construit l'identité. En effet, l'identité est constante, fluide et dépendante du temps, de l'espace et des relations sociales entre individus. Si les identifiants numériques sont efficaces pour enregistrer l'unicité de notre corps physique, sont-ils capables de nous révéler d'autres vérités sur l'identité de l'individu ? Savoir si la couleur de la peau nous permet de connaître la nationalité ou faut-il ajouter à ce profil d'autres identifiants qui ne soient pas numériques ?

iii. Identifiant numérique : sécurité ou vérité ?

Les identifiants numériques possèdent de nombreuses possibilités mais sont vulnérables au temps. Un enfant aura un visage différent suivant son propre développement personnel. Il est impensable de pouvoir figer son identité dans le temps. Sera-t-il possible de collecter des identifiants numériques qui suivent son développement ? Les identifiants numériques réussiront-ils à être aussi véridiques pour des personnes atteintes de maladies ou porteuses de handicap ? Les exceptions, l'unicité donc des individus pourront-elles être enregistrées ?

Une autre réflexion se concentre sur les identités virtuelles. Actuellement, les nouvelles technologies semblent satisfaire le besoin des personnes du jeu, de « changer de rôles ». Les personnes peuvent, sur le réseau, changer de nom, prendre des pseudonymes. Il est intéressant de remarquer que souvent les mots de passe, les pseudonymes révèlent l'intimité des personnes. Dans une série américaine le nom de passe était le prénom de la fille née d'une relation extra-conjugale. Les identités virtuelles sont beaucoup plus le reflet de notre intimité. Beaucoup de publicitaires étudient alors les blogs afin de définir un profil du client potentiel en étudiant son langage, ses désirs.

Facebook est un réseau qui permet de se créer ou de voler (sans avoir toujours des fins criminelles) l'identité des autres. Justement des acteurs et des présentateurs italiens avaient demandé à Facebook de garantir leur identité. En effet, des personnes avaient mis le nom, le prénom et la photo de ces acteurs en jouant à prendre leur place. Ce vol d'identité devient alors paradoxalement le produit du monde virtuel.

b. Les non-dits des identifiants « traditionnels » ou les « vérités » sous-jacentes

i. Construction identitaire à travers les identifiants traditionnels

Les identifiants traditionnels offrent la possibilité de délimiter l'espace dans lequel un individu vit. C'est une part de son identité qui est enregistrée. L'état civil est l'espace, la zone de transition entre sa vie privée qui est reconnue socialement. La filiation qui, dans nos sociétés actuelles est de plus en plus un fait privé, devient par l'état civil un fait social sans pour cela compromettre l'intimité. En effet, Panisse de la trilogie de Pagnol donnait son nom au fils de Marius mais devenait son père en s'en occupant. Ce fils acquis à travers le nom devient son fils par la vie quotidienne. Il est très important de voir comme les identifiants de l'état civil construisent l'identité de l'individu.

Nous différencions deux types d'identités suivant la théorie de Lipiansky qui sont l'identité sociale (état civil) et l'identité personnelle. La vision objective de l'identité constitue un ensemble de caractéristiques pertinentes définissant un individu et permettant de l'identifier de l'extérieur. Cette composante de l'identité relève donc plutôt de la position du sujet dans la culture et la société et nous la retrouvons dans l'état civil. Elle est définie comme identité sociale. L'identité personnelle se base sur l'appréhension subjective de l'identité qui renvoie à des notions comme conscience de soi, définition de soi. L'identité personnelle contient également les sentiments, les représentations, les expériences et les projets d'avenir se rapportant à un individu. Cette identité subjective s'ancre dans les expériences passées ainsi que dans un certain contexte culturel. Elle est affectée par chaque relation et interaction, elle est donc constamment reproduite. L'identité personnelle et l'état civil ne peuvent être dissociés.

Avant de terminer, nous tenons à préciser que l'identité n'est pas un trésor, ni le nouveau-né une table rase. L'identité se base sur la nature de l'individu mais se crée à travers le milieu et les interactions avec les autres.

En effet, les identifiants de l'état civil influencent dès l'enregistrement l'identité des êtres humains. Un exemple clair est lorsque certains juifs ont compris être juif lorsqu'ils ont été persécutés. Si le prénom communique beaucoup du passé familial, ainsi que le nom de famille, la date et le lieu de naissance peuvent, suivant les âges de l'individu, indiquer son passé, son présent et faire comprendre l'orientation de son futur.

Les indicateurs de l'état civil traditionnel incarnent l'identité sociale de l'homme et révèlent beaucoup de vérités à qui veut bien se pencher sur eux. Il est évident que ces vérités deviennent intelligibles seulement si un dialogue s'instaure entre l'individu et celui qui désire l'identifier.